## Procédure d'admission

Demande

↓

Diagnostic / évaluation

↓

Présentation de la situation
devant la Commission Départementale
de lutte contre la prostitution,
le proxénétisme et la traite des êtres
humains aux fins d'exploitation sexuelle

↓

Avis favorable / défavorable

↓

Si avis favorable, la mise en oeuvre
de l'accompagnement (insertion sociale,
insertion par le logement,
insertion professionnelle,
accompagnement vers les soins...)

## Horaires

Accueil du public du lundi au jeudi :
9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h
le vendredi : 9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 16 h

## Contactez-nous

Accueil : 02 43 66 88 55
Angélique MILIANI (éducatrice) :
06 62 69 09 35
Louise PLESSIS (assistante sociale) :
06 23 17 24 55

**30, rue Gué d'Orger**
**53000 LAVAL**

**www.association-enosia.fr**

Conception : SCC ne pas jeter sur la voie publique

# SASJ

## Service d'Accompagnement Socio-Judiciaire

enosia

Prévention - Protection

**Des parcours vers son autonomie**

# SASJ

Le Service d'Accompagnement Socio-Judiciaire fait partie intégrante du pôle Prévention/Protection.
Il vise à favoriser la réinsertion sociale et/ou professionnelle des personnes placées sous-main de justice et à prévenir la récidive par l'hébergement
Des logements meublés et équipés sont mis à disposition des personnes accompagnées.
Le SASJ intervient en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de la Mayenne.

# Pour qui ?

Le service regroupe trois dispositifs qui s'adressent aux personnes placées sous-main de justice :

- **Le placement extérieur** : il est une alternative à l'incarcération et constitue un moyen de prévenir la récidive par l'insertion socio-professionnelle. Après un entretien d'admission ayant pour objectif d'évaluer les besoins d'accompagnement, les attentes et l'adhésion, un contrat est établi entre le SPIP, le service et la personne placée sous-main de justice.

- **La plateforme SASI (Service d'Appui à la Sortie d'Incarcération)** : elle est destinée aux personnes sortant d'incarcération sans solution d'hébergement
Il permet d'accompagner les sorties de parcours complexes et d'orienter vers les structures adaptées aux besoins et attentes de la personne afin de prévenir et éviter les récidives.

- **L'éviction de domicile** : ce dispositif s'adresse aux personnes faisant l'objet d'une éviction du domicile à la suite de violences conjugales et/ou intrafamiliales.

# Avec qui ?

Une équipe pluridisciplinaire composée :

- de deux travailleuses sociales (une assistante sociale, une éducatrice),
- d'un psychologue,
- d'un responsable de Pôle.

# Parcours Sortie de la Prostitution

Le Parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle est issu de la loi du 13 avril 2016.

Le parcours est proposé à toutes personnes victimes de prostitution, de proxénétisme ou de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

L'accompagnement dans le cadre du parcours de sortie de la prostitution est, si accord de la commission départementale, un **accompagnement de 6 mois, renouvelable** (avec une demande de renouvellement auprès de la commission départementale).

L'accompagnement **ne peut pas dépasser 24 mois.**

enoSia